L'AISNE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

mdph 02

Maison Départementale des Personnes Handicapées

Remplacement de votre ancienne carte de stationnement et d'invalidité

Les carte de stationnement et d'invalidité en carton **expirent le 31 décembre 2026**. À partir du 1er janvier 2027, seule la Carte Mobilité Inclusion au format carte bancaire sera reconnue. La démarche de remplacement est gratuite pour toute carte encore valide ou attribuée à vie.

1. Vérifier votre carte actuelle



À REMPLACER

Cartes valables jusqu'au **31 décembre 2026**.



À CONSERVER

Cartes **conformes**. Aucune démarche à réaliser.

2. Les 4 pièces à fournir

Demande écrite
Lettre ou mail demandant le remplacement de la carte

Copie des anciennes cartes
Photocopie net recto/verso

Pièce d'identité
Copie de votre carte d'identité recto/verso

Justificatif de domicile
Uniquement si changement d'adresse

3. Consignes

Garder les originaux
Envoyer des copies.
La photo d'identité sera demandée ultérieurement.

Transmission par mail
mdph@aisne.fr

Transmission par courrier
MDPH
28 rue Fernand Christ
02000 LAON